

L'enquête Logement

L'enquête Logement a été réalisée pour la première fois à Mayotte de novembre 2013 à mars 2014. Elle porte sur 2035 logements enquêtés. Elle a été menée dans le même temps dans les quatre autres DOM et en France métropolitaine, selon des méthodologies comparables, ce qui autorise les comparaisons géographiques.

Le questionnaire de l'enquête a été adapté pour prendre en compte certaines spécificités du territoire mahorais. Ainsi, contrairement aux autres territoires, des questions liées à l'accès à l'eau et à l'électricité dans le logement ont été posées. Autre exemple, les questions aux propriétaires permettent de distinguer propriété du logement et du terrain. Certaines questions ont été traduites en shimaoré de manière à être bien comprises par les répondants et être posées de manière homogène selon les enquêteurs.

L'enquête Logement est la source statistique majeure pour décrire le parc de logements, les conditions d'occupation et les dépenses des ménages pour leur résidence principale. À Mayotte, seul le Recensement de la population permet par ailleurs d'interroger les ménages sur des thématiques liées au logement.

De nombreux thèmes abordés

Les thèmes couverts par cette enquête sont très larges. Les modalités juridiques d'occupation du logement précisent la forme et l'origine de la propriété. On distingue les ménages propriétaires de leur logement selon qu'ils déclarent ou

non posséder le terrain sur lequel il est bâti. Les caractéristiques physiques des résidences principales permettent le calcul d'indicateurs de taille et d'occupation des logements (surface moyenne ou nombre de pièces par logement et par personne). Le confort sanitaire est également décrit. La qualité de l'habitat met en évidence les défauts éventuels des logements, comme la présence d'humidité ou une installation électrique très dégradée. Les ménages peuvent signaler également les problèmes liés au logement (bruits perçus ou exposition du logement) ou à l'environnement. L'enquête permet d'appréhender la mobilité résidentielle des ménages, qu'elle soit passée ou à venir. Enfin, à Mayotte comme ailleurs, les dépenses de logement font l'objet de questions précises. Cependant, la qualité des réponses n'a permis d'évaluer que le montant du loyer acquitté par les locataires et sa part dans les revenus.

Le champ de l'enquête

L'enquête Logement porte sur les logements ordinaires occupés par les ménages au titre de leur résidence principale. Sont exclus du champ de l'enquête les logements collectifs tels que les foyers, internats ou casernes, ainsi que les habitations mobiles. Les logements vacants, occasionnels ou secondaires ne font également pas partie du champ de l'enquête.

L'enquête Logement 2013 à Mayotte est représentative à l'échelle de la région, mais ne permet pas de fournir de résultats à un niveau infra-régional. ■